



Dispense d'activite pour grossesse

Par **merryblues**, le **13/10/2012 à 19:48**

Bonjour,
je suis salariée au luxembourg et suis actuellement enceinte de 4mois.
en raison d'un forte fatigue et de grossesse à risque, ma gynéco a décidé de m'arreter.
si l'employeur decide d'une dispense d'activité par la medecine du travail, cette derniere peut elle remettre en cause la decision de ma gynécologue?
comment se passe la dispense d'activité?

Par **citoyenalpha**, le **14/10/2012 à 03:53**

Bonjour

En France comme au Luxembourg seule la médecine du travail peut dispenser un salarié de certaines tâches relative à l'exécution du travail.

Restant à votre disposition